



ARRETE n° AR-2025-002 du 02 juin 2025

**APPELANT LES ELECTEURS A EMETTRE LEUR AVIS SUR
LE PROJET DE VENTE DE TERRAIN SECTIONAL
AU VERNET
A la SCI LA PALLO
Commune de Malzieu-Forain - Section du Vernet**

Le Maire de la commune de Malzieu-Forain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2411-1 à L.2411-17,

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Malzieu-Forain n°DE-2025-024 en date du 11 avril 2025 ;

Considérant qu'il n'est pas constitué de commission syndicale,

Considérant que l'article L.2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le Conseil Municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section **convoqués par le maire** dans les six mois de la transmission de la délibération du Conseil Municipal »,

ARRETE:

Article 1^{er} :

Les électeurs de la section du Vernet, commune de Malzieu-Forain, tels que définis par l'article L.2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrit sur la liste électorale de la commune) et dont la liste est annexée au présent arrêté, **sont convoqués le:**

Samedi 28 JUIN 2025

à la mairie de Malzieu-Forain, de 10h00 à 12h00

afin de donner leur avis sur le projet de vente suivant :

La vente d'une partie d'environ 50 m² de la parcelle section E n°1455 de la section du VERNET à la SCI LA PALLO représentée par M. et Mme FONTANIER Thierry et Christine au prix de 15 € le m².

Le produit de la vente des biens de la section ne peut-être employé que dans l'intérêt de la section et sera enregistré au titre des recettes du budget de la section.

Article 2:

Tout électeur omis ou porté par erreur sur la liste ci-annexée, pourra contacter Monsieur le Maire de la commune de Malzieu-Forain, afin de se faire inscrire en qualité d'électeur s'il remplit les conditions requises, ou rayer dans le cas contraire. Les opérations rectificatives doivent, en tout état de cause, intervenir avant l'ouverture du scrutin.

Date de transmission de l'acte: 02/06/2025

Date de reception de l'AR: 02/06/2025

048-214800898-AR_2025_002-AR

A G E D I

Article 3:

Un procès-verbal des opérations sera établi en trois exemplaires, dont deux seront adressés à la préfecture de la Lozère.

Article 4:

En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

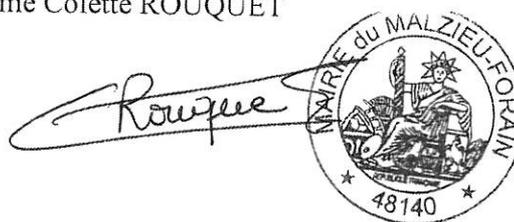
Article 5:

Le Maire de la commune de Malzieu-Forain est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie pendant 15 jours au moins, et **au plus tard le 13 juin 2025**

Le certificat d'affichage du présent acte sera transmis à la préfecture de la Lozère.

La Maire,

Mme Colette ROUQUET



Date de transmission de l'acte: 02/06/2025

Date de reception de l'AR: 02/06/2025

048-214800898-AR_2025_002-AR

A G E D I



LISTE DES ELECTEURS DE LA SECTION DU VERNET

- ASTIER Anthony
- AUJOULAT Jean Luc
- AZAGIER (BOULET) Victoria
- BENE (DUBOIS) Annie
- BLASI Sylvie
- BOUARD Jean Louis
- BOUARD Sébastien
- BOULET Amandine
- BOULET Didier
- BOULET Gilles
- BOULET Hervé
- BOULET Juliette
- BOULET Léon
- BOULET Lucie
- BOULET Noémie
- BOULET Roseline
- BOULET Vincent
- BOURDIN Alain
- BRUNEL (BOURDIN Solange)
- BUFFEYRE (MAGNE) Lucienne
- CELLIER (BOUARD) Véronique
- CHAUSSE (FONTANIER) Christine
- CONSTANT Gilles
- CUMINAL (NURIT) Chantal
- DALLE Alexandre
- DEVAUD Thomas
- DUBOIS Bruno
- DUBOIS Ivana
- ENGELVIN Nathalie
- FIORIO (AUJOULAT) Marie-Louise
- FONTANIER Ninon
- FONTANIER Thierry
- FONTANIER Tom
- GARREL (CONSTANT) Sylviane
- GUIGON Michel
- GUY (BOULET) Geneviève
- HUGON Karine
- LAPORTE (BOULET) Sylvie
- MAGNE Alain
- MAGNE Laura
- MAZARS Thibault
- MEDIC Stéphane
- NURIT (PROUZET) Severine
- NURIT Claude
- PASCAL Ludovic
- PAVOT Mylène
- PROUZET Lionel
- PROUZET Rémi
- PROUZET Sébastien
- RIBEIRO Arnaud
- SCHLEISS Yann
- VALANTIN Mathilde
- VIGOUROUX Cécile

Date de transmission de l'acte: 02/06/2025

Date de reception de l'AR: 02/06/2025

048-214800898-AR_2025_002-AR

A G E D I